

10. Betteraves à sucre IP-SUISSE

2024



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NPA	Lieu
Téléphone / portable	N° BDTA.	N° cantonal d'exploitation

Statut:

- rempli
 pas rempli
 pas contrôlé
 pas applicable
 existant

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>
-------	-------------------------------------------	--------------------------

10. Exigences pour les betteraves à sucre IP-SUISSE

10.1	Une pause minimale de 3 ans doit être observée entre deux cultures de betteraves sur la même parcelle.	<input type="checkbox"/>
10.2	Promotion de la biodiversité Un type de surface de promotion de la biodiversité est cultivé sur une surface d'au moins 10 ares: - Jachère florale - Jachère tournante - Ourlet sur les terres assolées - Bandes culturales extensives - Bandes semées pour organismes utiles, sur terres ouvertes	<input type="checkbox"/>
10.3	Fertilisation : Emploi d'un maximum de 100g de cuivre pur comme engrais foliaire par ha et par an	<input type="checkbox"/>
10.4	Herbicides: aucune utilisation des matières actives Lénacile et S-Metolachlore	<input type="checkbox"/>
10.5	Fongicides: aucune utilisation autorisée (seulement le traitement des semences est autorisé).	<input type="checkbox"/>
10.6	Insecticides: aucune utilisation autorisée (seulement le traitement des semences est autorisé).	<input type="checkbox"/>
10.7	L'ensemble des betteraves sucrières de l'exploitation est cultivé selon les directives IP-SUISSE (zones frontalières voir manuel de contrôle).	<input type="checkbox"/>

Remarques:

<input type="checkbox"/>	Le/la producteur/trice renonce au contrôle et sort du programme IPS betteraves à sucre pour cette année , il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base pas antérieur à 4 ans).
<input type="checkbox"/>	Le /la producteur/trice renonce au contrôle et sort de l'ensemble de la production sous label IPS, AQ-viande inclus (viande, exigences de base et tous les autres programmes IPS)!

Le/la producteur/trice **certifie par sa signature son auto-déclaration** et atteste également l'**authenticité des données de cette checkliste**.
 Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables.
 Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.

Date du contrôle	Signature du/de la producteur/trice	Signature du contrôleur N° natel:	Identification de l'organe de contrôle